

LE CANAL DE ROBINET

1693-1993

L'an dernier, je vous ai invité à partager mes souvenirs d'enfance en essayant de vous faire revivre la journée d'une boulangerie "*à l'ancienne*". Cette année, je souhaiterais revenir à l'histoire locale et remonter le temps, à la recherche de quelque centenaire passé sous silence.

Les archives dont je dispose dans mon exil normand sont peu nombreuses et, une fois encore, j'ai dû faire appel à Jules Ferrand et Marie Bompard pour y découvrir, dans les pages qu'ils nous ont laissées, une date à retenir.

J'avais fait quelques "*repérages*" et c'est finalement le 12 mai que, disposant d'un peu de temps, je me lançai dans la rédaction de mon "*papier*".

En fait, mon choix était fait, mais, en reprenant mes notes, ce choix fut confirmé sans la moindre hésitation. Je voulais, en quelques pages, retracer l'histoire du canal de Robinet, devenu canal de Pierrelatte, et voilà que je me trouvais devant une coïncidence inattendue. C'est, en effet, le 12 mai 1693 que le projet de construction de ce canal se concrétisait. C'est le 12 mai 1693 qu'est datée la permission signée par Louis XIV qui va lancer toute la longue procédure des travaux qui ne s'arrêteront que deux siècles plus tard (1883), à hauteur de Châteauneuf-du-Pape (voir carte Michelin 246).

Dès le début du 17^e siècle, des tentatives avaient été faites pour utiliser les eaux des petites rivières, la Berre et la Riaille. Le débit d'eau de ces ruisseaux, bien que très supérieur à celui qu'ils ont actuellement, étaient trop irrégulier et insuffisant pour assurer dans de bonnes conditions l'irrigation des grandes plaines qui s'étendent

au sud de Donzère.

Les proches riverains du Rhône, dont les terres étaient souvent inondées, connaissaient le pouvoir fertilisant des eaux limoneuses du fleuve, d'où l'idée de les utiliser dans ces grandes plaines pour augmenter le rendement de sols souvent trop secs.

La première étude eut lieu dès 1611. Un géomètre, venu de Monteux, estima qu'un canal était réalisable, *"pour l'utilité et la commodité des terres de Donzère"*. Puis, c'est Jean Guille, ingénieur à Pierrelatte, qui reprit le projet en proposant de faire profiter de ce canal à la fois Donzère et Pierrelatte. Jean Guille réussit à intéresser à ce projet le Prince de Conti *"seigneur engagiste"* de Pierrelatte et, en 1689, le Prince adresse une requête à Louis XIV. Cette requête fut transmise à l'Intendant du Dauphiné *"Pour ouvrir les parties et donner son avis"*. Le 16 novembre 1692, le président de l'élection de Montélimar et l'ingénieur du Roi, Monsieur Dieulaument, se rendent sur place. A Donzère, le Conseil avait déjà approuvé le projet. Un avis favorable ayant été donné par les experts, le 12 mai 1693, le Roi accorda au Prince de Conti : *"La permission d'ouvrir et de construire le canal à la queue de la Roche de Donzère un peu au-dessus d'une maison dite de Robinet et de tirer de l'eau du fleuve pour la conduire à travers les terres des communautés de Lagarde et Pierrelatte jusqu'à Mondragon"*.

Jean Guille, initiateur du projet, un moment écarté par Conti, fut finalement invité à constituer avec Castillon, ingénieur du Roi, une association. Et c'est un arrêté de juillet 1695 qui, par substitution au Prince de Conti, met Guille, Castillon et consorts en possession *"à perpétuité dudit Canal avec droit exclusif de pêche et le pouvoir d'y construire des moulins pour payer aucune taxe"*. Le canal n'était plus simplement destiné à l'irrigation. L'ingénieur venu de Monteux en 1611 avait-il pensé

aux poissons et aux moulins ?

Les travaux commencent aussitôt ; la partie la plus délicate est évidemment la prise d'eau. Elle est prévue à l'endroit le plus étroit du lit du Rhône "à 1715m de la maison de Robinet et à 15m au-dessus de l'étiage". Là, se trouve le fameux rocher de Malemouche tant redouté des mariniers du Rhône et qui permettra d'asseoir un massif de maçonnerie en voute surbaissée avec de solides vannes permettant de régler le débit de la prise d'eau.

La construction du canal rencontra de nombreuses difficultés. Les opposants au tracé du T.G.V. n'ont rien inventé et, par petits tronçons, c'est seulement en 1883 que le canal rejoint un bras du Rhône à quelques kilomètres à l'ouest de Châteauneuf-du-Pape.

En 1873, un projet connu sous le nom de projet Dumont, prévoyait la construction d'un canal de grande envergure passant par le bois des Mattes. Ce projet, approuvé par le conseil municipal de Donzère en 1877, fut abandonné et, à partir de 1880, des travaux sont entrepris pour agrandir le canal, malgré, les protestations et les pétitions des riverains, et c'est en 1887 que sera construite la machine élévatoire rendue indispensable par l'allongement du tracé vers le sud.

Cette machine élévatoire a disparu et c'est bien dommage, car même si les pompes mises en service ont un débit bien supérieur, on aurait pu conserver cette relique. Une partie de l'eau du canal actionnait une énorme roue de moulin ; cette roue actionnait une noria dont les godets élevaient l'eau dans tous les petits canaux qui sillonnent encore le quartier des Moutons et de la Fabrique, elle aussi disparue. L'eau qui entraînait la roue retournait au Rhône par le "déversoir" qui avait connu des baignades tragiques.

Nous étions des "Rhodaniens" ; les distractions à Donzère étaient rares, mais les abords du fleuve

n'avaient pas de secrets pour nous. Le puits St Vincent, la Baume des Anges, le "*tenon de Donnadiou*" étaient nos lieux de rencontre suivant les saisons. La machine élévatoire recevait nos visites ; la puissance de cette roue qui tournait dans un vacarme infernal nous fascinait et nos noms étaient inscrits sur les murs du hangar qui recouvrait le tout.

Le canal a 300 ans, mais il en a mis près de 200 pour atteindre Châteauneuf-du-Pape.

Les opposants au tracé du T.G.V. ne manquent pas d'insister sur le nombre impressionnant de voies empruntant les plaines au sud de Donzère : voie ferrée, autoroute, la 7, le canal Donzère-Mondragon longent la vieille romaine toute droite au pied de la colline de La Garde-Adhémar. Les réunions de protestation ont lieu parfois à La Garde-Adhémar. A toutes les voies signalées, ils peuvent ajouter le canal, qu'il soit de Robinet ou de Pierrelatte. Mais l'exemple de cette voie oubliée dans leur énumération les rassure. Du haut de la terrasse de l'église romane, ils peuvent espérer contempler longtemps la plaine dans son état actuel. Il y a suffisamment d'élections en France pour que tout projet lancé par les uns soit rejeté par les autres.

L'autorisation, donnée en 1693 par Louis XIV, fait mention d'une "*maison dite de Robinet*". C'est dans cette maison qu'habitait, un certain Robinet Berton qui avait là sa tuilerie.

*"Robinetus Bertoni tenet... quamdam pedam tere in qua fecit suam teulariam subtus rupes..."**

Le Nom donné couramment au site "*les Roches du Robinet*" n'a donc rien à voir avec l'étroitesse du passage entre Viviers et Donzère et rappelle le souvenir du tuilier qui habitait là au XVe siècle.

* A.C.D. CCI